



**Propriété
Privée Rurale**
Vendée

SYNDICAT DEPARTEMENTAL de la
PROPRIETE PRIVEE RURALE & AGRICOLE de la VENDEE
238 bd Louis Blanc - 85000 - LA ROCHE sur YON

<https://propriete-rurale85.com> propriete.agricole@wanadoo.fr ☎ 02 51 62 74 71

Permanences tous les mardis de 9h30 à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous.

APPEL DE COTISATION 2025

N° Adhérent

Nom Prénom :

Adresse :

Tel :

Année de naissance :

Adresse e-mail :

Surface par commune de votre propriété (arrondie à l'hectare).....

.....

.....

.....

Surface totale déclarée en 2024



Surface en 2025



I - Propriétaire & Usfruitier

(Cotisation proportionnelle à la surface incluant la garantie Responsabilité Civile) :

- Pour une surface jusqu'à 20 hectares : cotisation forfaitaire = 80 €
- Entre 21 à 200 hectares, votre cotisation = 80 € + (total surface - 20 ha) x 0,80 € soit
- Supérieur à 201 hectares, votre cotisation = 224 € + (total surface - 200 ha) x 0,20 € soit

Montant de la cotisation au S.D.P.P.R.A.85

Vous pouvez procéder au règlement par virement en nous indiquant votre N° d'adhérent

IBAN : FR76 1551 9390 3100 0218 3250 120 BIC : CMCIFR2A

⚠ PAS DE RÈGLEMENT = PAS D'ASSURANCE !

IMPORTANT : Votre cotisation syndicale comprend une garantie Responsabilité Civile et défense recours. Il convient de mentionner la surface exacte (ou arrondie à l'unité supérieure) de votre propriété. Toutes fausses déclarations entraîneraient la nullité de vos garanties.

Je demande une attestation fiscale par mail ou par courrier (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)

A.V.L.R. : Association Vendéenne pour les Libertés Rurales.

Cette association se consacre à la défense des libertés d'usage de la propriété et du droit de chasse des propriétaires
Une cotisation réduite et unique de 12 € est réservée aux membres du S.D.P.P.R.A.85 :

→

Date et signature :

Pour les cotisations, chèque à adresser à «S.D.P.P.R.A. 85»
238 Bd Louis Blanc 85000 La ROCHE SUR YON

→



Revue mensuelle de la « PROPRIETE PRIVEE RURALE »

Prix spécial pour les adhérents : 51 € annuel.

(au lieu de 78 € pour les non-adhérents)

→

Pour la revue, chèque à adresser à F.N.P.P.R. 31 rue de Tournon 75006 PARIS (indiquer votre département en référence)

RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION

Chers adhérents,

Nous tenons à vous remercier pour votre soutien et votre engagement au cours de l'année écoulée. Grâce à vous l'année 2024 aura été riche pour la Propriété Privée Rurale avec, notamment, notre congrès national réunissant près de 450 personnes autour du thème « *Quelles actions pour gérer votre patrimoine* ». Cet événement a permis à notre Syndicat de partager ses positions et de mettre en place une stratégie de communication vis-à-vis des institutions. Ces actions ne pourraient être possibles sans votre adhésion et votre engagement pour la protection de la Propriété privée rurale. Alors que nous entamons une nouvelle année, nous vous invitons chaleureusement à renouveler votre adhésion.

POURQUOI ADHÉRER ?

AGIR POUR VOUS

- **VOUS REPRÉSENTER** dans les différentes commissions (SAFER, tribunaux paritaires, CDOA...) dont les décisions impactent la gestion de votre propriété.
- **VOUS IMPLIQUER**, notre syndicat est force de propositions et intervient pour vous auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et du gouvernement.
- **VOUS CONSEILLER** pour la gestion de vos biens ruraux (bail rural, fermage, transmission, fiscalité, etc.) avec l'appui de juristes spécialisés.
- **VOUS INFORMER**: en retrouvant dans notre revue tous les deux mois l'actualité centrée sur la vie rurale.
- **VOUS AIDER**: un conseil préalable permet souvent d'éviter une procédure coûteuse et hasardeuse

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

- **UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE** couvrant vos terres agricoles, vos parcelles isolées de bois et vos surfaces en eau (sous conditions)
- **UNE COTISATION DÉDUCTIBLE** de vos revenus fonciers
- **UNE ASSISTANCE** pour la rédaction de vos baux et le calcul de vos fermages
- **UN ACCOMPAGNEMENT LOCAL** pour le suivi juridique des litiges éventuels dans le cadre du bail agricole
- **UN TARIF PRÉFÉRENTIEL** pour l'abonnement d'un an à notre revue bimestrielle spécialisée à 51€ au lieu de 78€
- **UN ACCÈS A L'ACTUALITÉ** au travers des Flash info envoyé par mail et des webinaires juridiques
- **UN ACCÈS** à la PERMANENCE du mardi matin sur RDV de préférence et la mardi après-midi sur RDV

Pour toutes autres informations, vous pouvez consulter notre site internet :

<https://propriété-rurale85.com/>